

ACOSS STAT

BILAN

DIX ANS D'EMPLOI ET DE SALAIRES DANS LES REGIONS : 1997 - 2006

N°51 – juillet 2007

Entre 1997 et 2006, la masse salariale versée en France progresse de 43 %. L'emploi et les salaires sont nettement plus dynamiques dans les régions du sud et de l'ouest que dans celles du centre et de l'est. Les Dom et la Corse font partie des régions où l'emploi progresse le plus, bénéficiant notamment de dispositifs d'exonérations spécifiques en faveur de ce dernier. Au sein de chaque région, les évolutions par zone d'emploi sont relativement homogènes. Dans les régions Midi-Pyrénées et Pays de la Loire, les grandes métropoles régionales de Toulouse et Nantes tirent la croissance de l'emploi à la hausse. A l'inverse en Ile-de-France, l'emploi se déplace de Paris vers la petite et la grande couronne.

Sur la période 1997-2006, l'emploi progresse de 17 % en France et le salaire moyen par tête (SMPT) de près de 22 % (tableau 1 et Acooss Stat n°50). Ce sont les régions du sud et de l'ouest ainsi que les Dom qui tirent la croissance de l'emploi et du SMPT, alors que les régions du centre et du nord-est sont peu dynamiques sur la période (cartes 1 et 2).

Un dynamisme de l'emploi dans les secteurs assez homogène sur le territoire

Dans les régions, l'évolution de

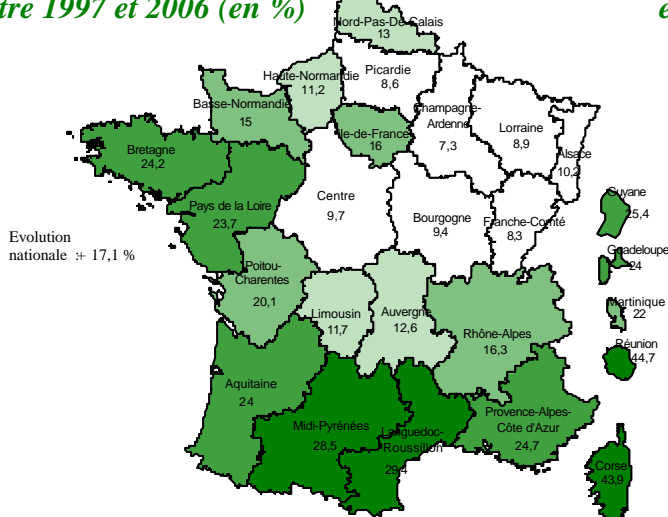
l'emploi dans les secteurs reflète les tendances nationales mais rend également compte du dynamisme régional.

En premier lieu, la progression de l'emploi dans le tertiaire est globalement similaire sur le territoire, notamment dans les secteurs du **commerce de détail**, de l'**éducation**, des **hôtels-café-restaurants** (HCR) et de la **santé** (carte 3). De manière symétrique, le déclin des secteurs de l'habillement-cuir et de l'industrie textile, le repli des équipements du foyer, des

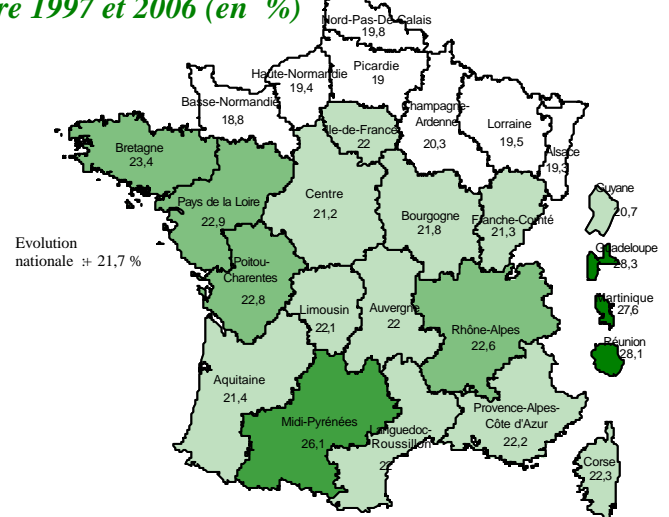
produits minéraux, du bois-papier et de l'édition-imprimerie concernent la plupart des régions.

En revanche, l'**industrie automobile** connaît des évolutions très contrastées. L'emploi recule dans le Centre ainsi qu'en Franche-Comté et progresse fortement en Lorraine, dans le Nord-Pas-de-Calais, et dans une moindre mesure en Rhône-Alpes et en Ile-de-France, traduisant le plus souvent des fermetures ou des implantations nouvelles de sites industriels.

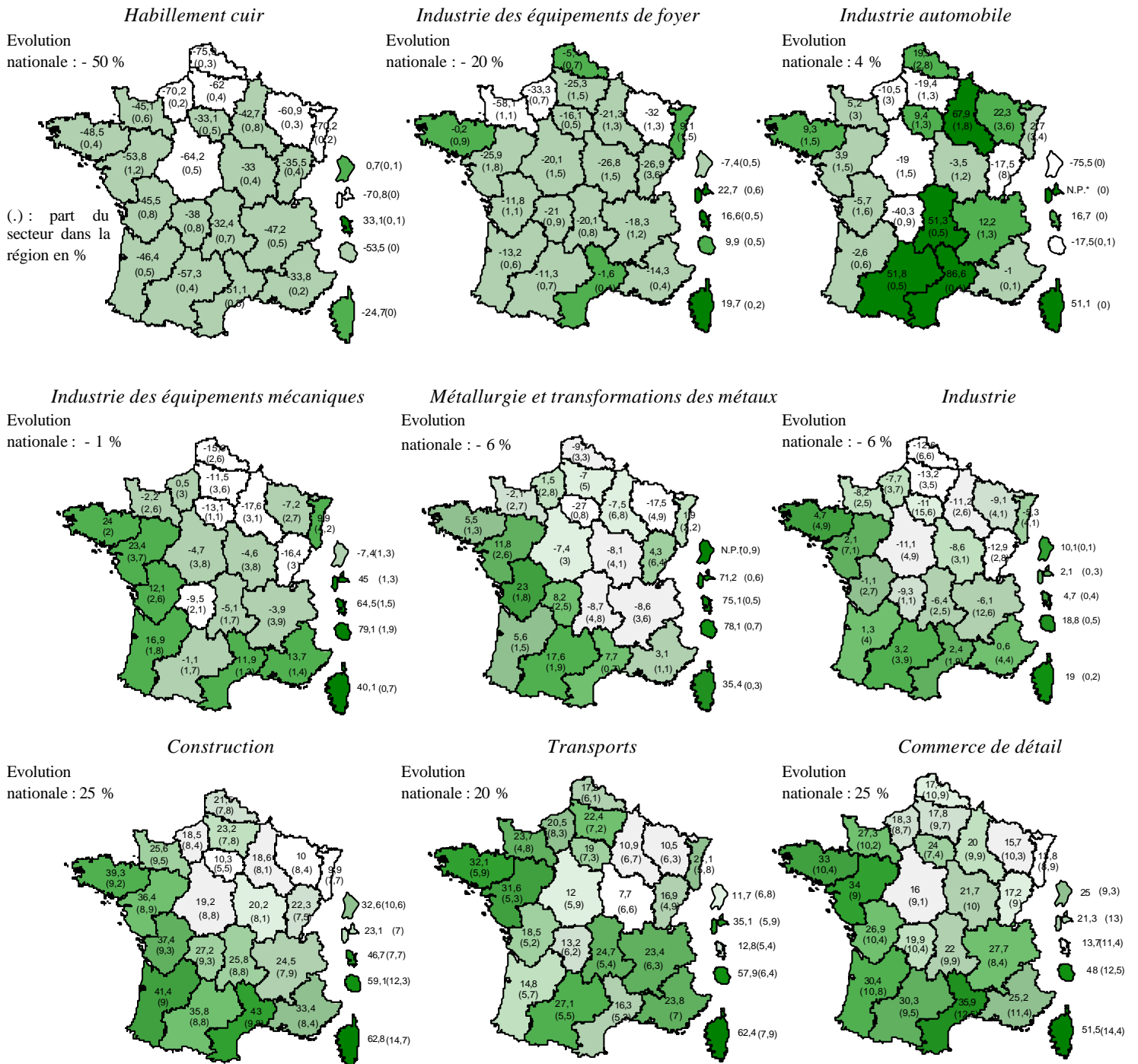
Carte 1 : Evolution de l'emploi entre 1997 et 2006 (en %)



Carte 2 : Evolution du SMPT entre 1997 et 2006 (en %)



Carte 3 : Evolution de l'emploi par région entre 1997 et 2006 par secteur d'activité (en %)



De même, l'**immobilier** semble avoir un dynamisme propre avec un développement très marqué dans les régions littorales ou du quart sud-ouest : Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Aquitaine et Picardie (carte 3). L'emploi dans les **transports** enregistre également de fortes hausses dans certaines régions littorales : Corse, Réunion, Guadeloupe, Bretagne et Pays de la Loire.

Les secteurs des **services opération-**

nels, du conseil-assistance et de la **construction** ont contribué de manière plus ou moins forte selon les régions à accroître l'emploi dans l'ensemble des régions (carte 3).

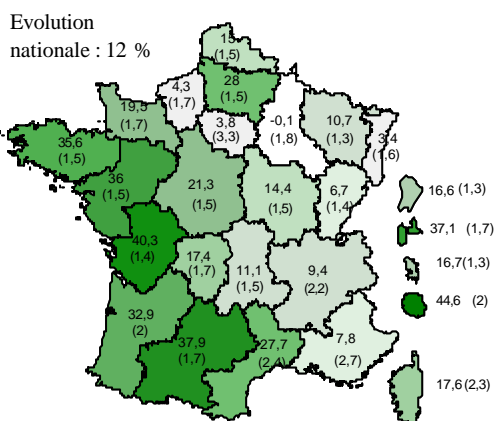
L'ouest, le sud et les Dom tirent la croissance de l'emploi

Les régions situées au **Sud** et à **l'Ouest** se démarquent par une forte hausse de l'emploi comprise entre 20 % et 30 % sur la période 1997-2006 (carte 1). A l'inverse, la

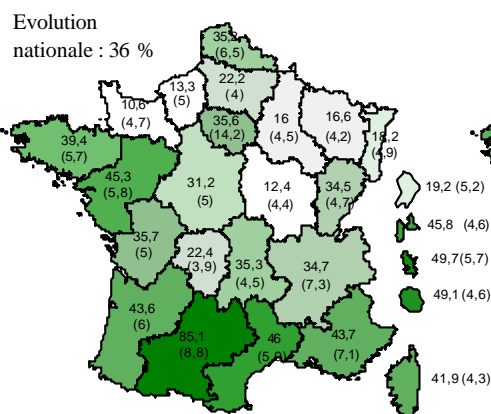
croissance de l'emploi est plus faible dans le **Nord-Est** et le **Centre** (croissance située entre 7 % et 11 %).

La croissance de l'emploi est souvent liée à celle de la population, qui influe sur la demande destinée à une offre régionale et réciproquement cette offre attire l'emploi : construction, commerce de détail, services personnels, santé (carte 4).

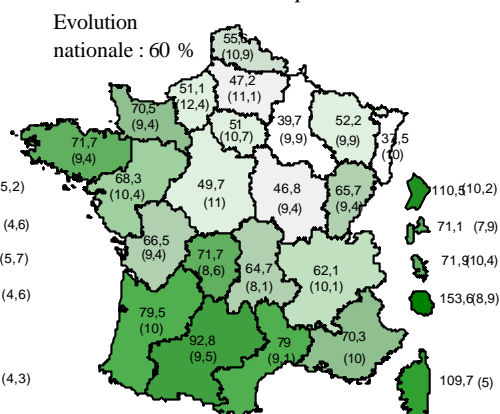
Activités immobilières



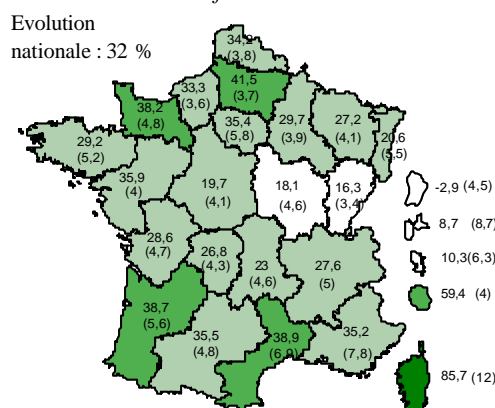
Conseils & assistance



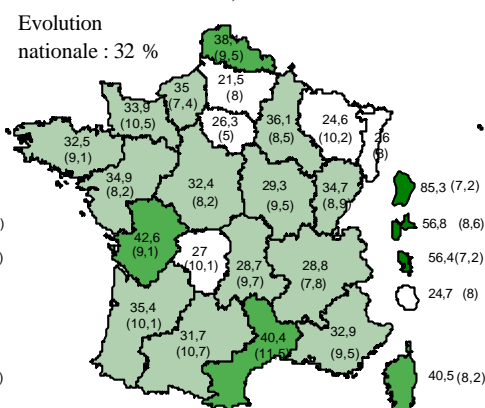
Services opérationnels



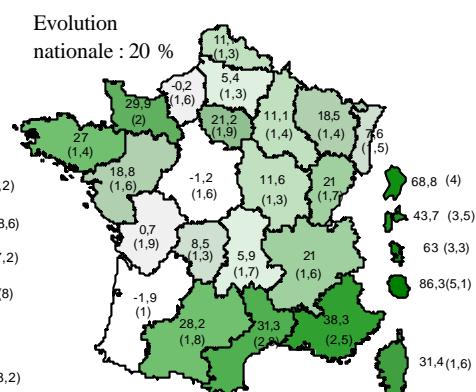
Hôtels-Cafés-Restaurants



Santé, action sociale



Activités associatives & extra-territoriales



Source : Acoff – Urssaf

La **Réunion** est la région la plus dynamique en termes d'emplois avec une évolution de 45 %. Il semblerait qu'elle ait pleinement bénéficié des différents dispositifs législatifs destinés à promouvoir l'emploi dans les Dom (loi d'orientation et loi de programme pour l'outre-mer). Les HCR et le bâtiment-travaux-publics (BTP) y sont très actifs avec une évolution de l'emploi de 59 % (environ le double de l'évolution nationale pour ces deux secteurs). Par ailleurs, les services opérationnels (comprenant entre autre l'intérim, les services de nettoyage et la sécurité) progressent de 154 %. En **Corse**, l'emploi est en hausse de 44 % ; il est tiré par les mêmes secteurs ainsi que par les transports (+ 62 %). Le BTP, le commerce de détail et les HCR y sont particulièrement présents.

L'emploi et le SMPT des régions **Languedoc-Roussillon** et **Midi-Pyrénées** ont connu une forte augmentation sur cette période, avec une évolution de 29 % pour l'emploi. Dans le **Languedoc-Roussillon**, la

croissance de l'emploi provient de la plupart des secteurs et même l'industrie y est mieux orientée qu'au niveau national (+ 2 % pour - 6 %, *carte 3*). En **Midi-Pyrénées**, en revanche, l'emploi est tiré par deux secteurs beaucoup plus dynamiques qu'au niveau national : le conseil-assistance (+ 85 %) et la construction aéronautique (+ 24 %). Ce dernier secteur profite au bassin d'emploi de **Toulouse** dont l'emploi progresse de 24 % (*encadré 1*).

Les régions **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Pays de la Loire** ont également une croissance soutenue de l'emploi (+ 25 % et + 24 %) qui est tirée par la construction, les HCR ainsi que les services opérationnels. La région PACA est l'une des seules où l'emploi dans l'industrie des composants électriques progresse (+ 41 %) alors qu'il se replie de 1 % au niveau national. De même, dans les Pays de la Loire, l'emploi de l'industrie des équipements mécaniques et de celle des produits minéraux augmente, alors que l'emploi dans ces activités diminue

au niveau national. Le bassin de **Nantes** est l'un des bassins les plus créateurs d'emploi avec une hausse de 31 % sur les dix dernières années (*carte 5*).

La **Guyane**, la **Guadeloupe** et la **Martinique** enregistrent des hausses de l'emploi respectives de 25 %, 24 % et 22 %. Les fortes croissances dans ces Dom sont principalement dues à l'essor des services opérationnels (entre + 70 % et + 110 %), mais également à celui du secteur de la santé-action sociale (entre + 55 % et + 85 % contre + 32 % pour la France) et du secteur de la construction (entre + 25 % et + 45 %). On remarque cependant que l'emploi dans les HCR progresse moins vite dans ces Dom (moins de 10 %) qu'en Métropole (environ 30 %) et surtout qu'à la Réunion.

La **Bretagne** et l'**Aquitaine** ont également été dynamiques avec une progression de l'ordre de 24 % pour l'emploi, tirée par les services

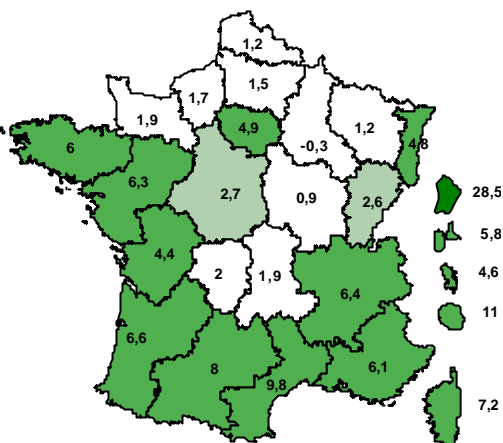
opérationnels, la construction, le commerce de détail et les HCR. La Bretagne se démarque des autres régions par sa forte croissance dans le secteur des transports (+ 32 % pour + 20 % au niveau national) et un net développement de l'industrie chimie-caoutchouc (+ 28 % pour - 4 %). L'évolution de l'emploi en Aquitaine est plus contrastée que dans les autres régions. L'emploi croît de plus de 20 % dans la majorité des zones d'emploi. A l'inverse, il évolue de 3 % et 5 % dans les bassins du **nord-est de la Dordogne** et **Mont de Marsan-Haute Lande** (carte 5). Ceci provient en partie de la relative spécialisation de ces bassins dans l'agro-alimentaire, secteur peu dynamique, et l'industrie bois-papier, secteur où l'emploi a reculé entre 1997 et 2006.

La région **Poitou-Charentes**, avec une croissance de l'emploi de 20 %, enregistre les évolutions les plus fortes dans l'immobilier (+ 40 %, bien au-delà de la moyenne nationale de 12 %) ainsi que dans les secteurs des activités financières et des assurances (+ 29 % pour + 5 % au niveau national) tirés par le secteur mutualiste.

Rhône-Alpes et Ile-de-France ont des évolutions médianes

Parmi les régions ayant enregistré une croissance médiane, **Rhône-Alpes** (+ 16 %) a un profil de croissance de l'emploi très proche de l'évolution nationale. La progression provient des secteurs de l'intérim,

Carte 4 : Evolution de la population de 1999 à 2006 (en %)



Source : Insee

Tableau 1 : Evolution de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT par région

Région	Masse salariale 2006		Evolution de la masse salariale 2006/1997	Effectif moyen 2006		Evolution de l'emploi 2006/1997	SMPT moyen 2006	Evolution du SMPT 2006/1997
	En Md€	En %	En %	En milliers	En %	En %	En €	En %
Alsace	13,2	3,0	31,5	549	3,1	10,2	1 998	19,3
Aquitaine	17,2	3,9	50,5	782	4,4	24,0	1 837	21,4
Auvergne	7,0	1,6	37,4	325	1,8	12,6	1 803	22,0
Basse-Normandie	7,6	1,7	36,6	361	2,0	15,0	1 760	18,8
Bourgogne	9,2	2,1	33,2	420	2,4	9,4	1 829	21,8
Bretagne	16,7	3,8	53,3	777	4,4	24,2	1 791	23,4
Centre	14,7	3,3	33,0	657	3,7	9,7	1 868	21,2
Champagne-Ardenne	7,4	1,7	29,0	336	1,9	7,3	1 824	20,3
Corse	1,3	0,3	75,9	66	0,4	43,9	1 676	22,3
Franche-Comté	6,6	1,5	31,3	302	1,7	8,3	1 823	21,3
Guadeloupe	1,7	0,4	59,1	73	0,4	24,0	1 887	28,3
Guyane	0,6	0,1	51,4	23	0,1	25,4	2 078	20,7
Haute-Normandie	11,6	2,6	32,7	497	2,8	11,2	1 952	19,4
Ile-de-France	141,8	32,2	41,6	4 398	24,8	16,0	2 687	22,0
Languedoc-Roussillon	11,4	2,6	58,0	551	3,1	29,4	1 717	22,0
Limousin	3,6	0,8	36,4	168	1,0	11,7	1 760	22,1
Lorraine	12,6	2,9	30,1	569	3,2	8,9	1 846	19,5
Martinique	1,7	0,4	55,6	72	0,4	22,0	1 918	27,6
Midi-Pyrénées	16,3	3,7	62,0	716	4,0	28,5	1 902	26,1
Nord-Pas-de-Calais	23,2	5,3	35,4	1 034	5,8	13,0	1 874	19,8
Pays de la Loire	21,4	4,9	52,1	972	5,5	23,7	1 837	22,9
Picardie	9,8	2,2	29,2	442	2,5	8,6	1 853	19,0
Poitou-Charentes	8,7	2,0	47,5	412	2,3	20,1	1 759	22,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,7	6,5	52,4	1 242	7,0	24,7	1 927	22,2
Réunion	2,8	0,6	85,3	128	0,3	44,7	1 829	28,1
Rhône-Alpes	43,8	9,9	42,6	1 835	10,4	16,3	1 990	22,6
France	441,0	100,0	42,5	17 713	100,0	17,1	2 075	21,7
dont métropole	434,0	98,4	42,1	17 411	98,3	16,9	2 077	21,6

Source : Acoff - Urssaf

N°51 - juillet 2007

de la santé, du commerce de détail et de la construction. A l'inverse, le repli industriel y est particulièrement marqué dans l'habillement-cuir, l'industrie textile, l'industrie des équipements de foyers et l'industrie métallurgique. Le recul de 7 % de l'emploi dans la chimie s'accompagne toutefois d'une hausse de 31 % dans la pharmacie.

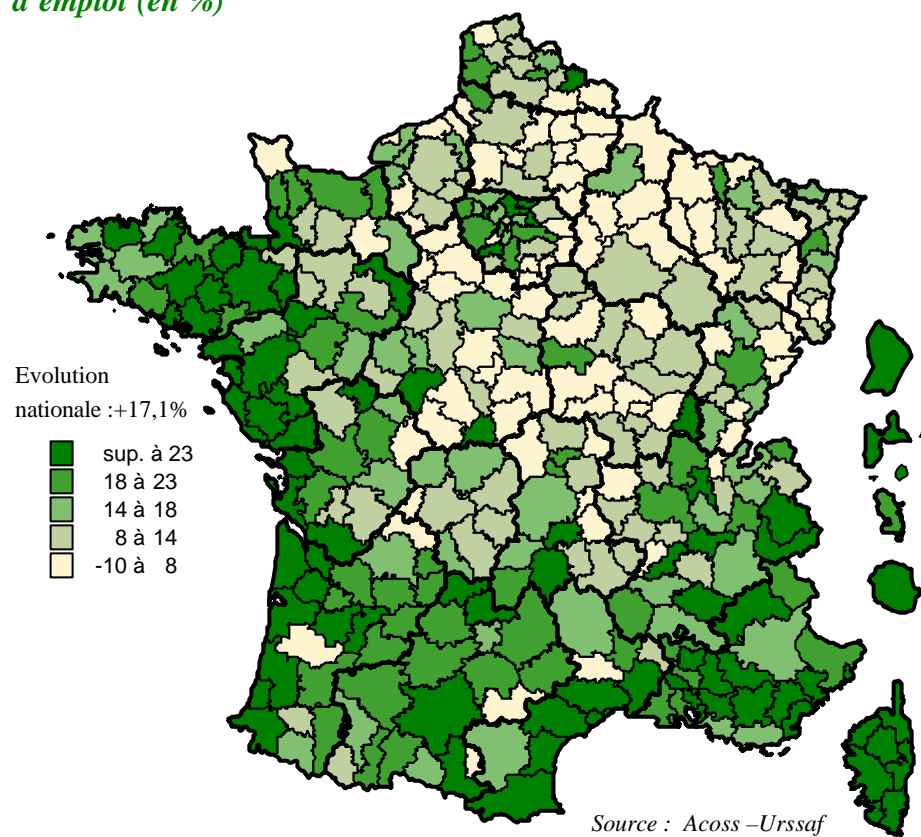
L'**Ile-de-France** a vu également l'emploi augmenter de 16 % ces dix dernières années. Seuls les bassins de Provins et Montereau-Faut-Yonne voient leur emploi se tasser sur cette période. L'activité en Ile-de-France est très souvent en avance sur celle de la France (notamment dans les activités de conseil qui emploie 14 % des salariés, pour une moyenne nationale de 8 %). Cette région présente globalement un redéploiement de l'emploi vers la petite et la grande couronne : l'emploi a augmenté de 10 % à Paris, entre 14 % et 30 % en périphérie de la capitale et entre 15 % et 60 % pour la grande couronne (carte 5).

L'emploi dans les régions **Nord-Pas-de-Calais** et **Auvergne** a augmenté de 13 % sur la période 1997 à 2006. Dans le Nord-Pas-de-Calais, le ralentissement économique de 2001 voit ses effets se propager jusqu'en 2005 : le taux d'évolution de l'emploi décroît constamment entre 2000 et 2005 (de +4,1 % à -0,6 %) et redevient positif en 2006. Les secteurs qui contribuent à la hausse de l'emploi dans ces deux régions sont : les services opérationnels, le secteur de la santé-action sociale, les services conseils-assistance et les HCR. A l'inverse, l'habillement-cuir, l'industrie textile et l'industrie métallurgique sont les principaux secteurs qui tirent les évolutions de l'emploi régional vers le bas. En revanche, ces deux régions enregistrent une croissance particulièrement forte dans le secteur de l'industrie automobile avec des taux respectifs de 20 % et 51 % (+ 4 % au niveau national).

Encadré 1: Evolution des effectifs salariés par zone d'emploi

Les données disponibles permettent d'analyser les évolutions par zone d'emploi (encadré 3). Elles révèlent que la dynamique régionale est globalement assez homogène du point de vue des zones d'emploi, tirée parfois par certaines métropoles comme Aix-en-Provence, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Nantes (carte 5). Elles font apparaître, outre les évolutions régionales importantes déjà signalées dans les Dom et en Corse, une nette croissance dans la zone de Roissy en France (55%), tirée par la zone aéroportuaire. Elles peuvent aussi faire apparaître des divergences entre une zone et sa région : l'emploi dans le bassin de Lavelanet se tasse (- 12 %) alors que l'emploi de Midi-Pyrénées croît fortement (+ 29 %).

Carte 5 : Evolution de l'emploi entre 1997 et 2006 par zone d'emploi (en %)



De plus, l'Auvergne est la région la plus dynamique dans l'industrie des équipements électroniques : + 47 % (- 8 % au niveau national).

En **Basse-Normandie**, dans le **Limousin** et en **Haute Normandie** l'emploi (+ 15 %, + 12 % et + 11 %) pâtit de l'évolution dans l'industrie automobile, l'industrie textile et l'industrie des minéraux en dépit du dynamisme du tertiaire, dont les services opérationnels et les services aux particuliers, la construction ainsi que les transports.

Les régions du centre et de l'est demeurent moins bien orientées

Le **Centre** et l'**Alsace** sont deux des régions les moins créatrices d'emploi sur la période (+ 10 %). Les secteurs les plus porteurs sont comme ailleurs les services opérationnels, les activités récréatives-culturelles-sportives, le secteur de la santé-action sociale et le conseil-assistance. En Alsace, le secteur de la pharmacie-parfumerie progresse même de 56 % (contre + 11 % au niveau national).

A l'inverse, l'emploi se contracte fortement en région Centre dans les industries des équipements de foyer (- 20% comme au niveau national) et dans l'industrie automobile (- 19 % pour 4% au niveau national). Pour l'Alsace, il s'agit principalement de l'habillement-cuir (- 70 %), l'industrie textile (- 43 %) et l'industrie chimie-caoutchouc-plastiques (- 16 %).

De même, en **Bourgogne** et en **Lorraine**, la faible progression de l'emploi (+ 9 %) s'explique par une baisse des activités industrielles conjuguée à une faible croissance de l'emploi tertiaire, en dépit de quelques secteurs plus créateurs d'emploi

comme les services opérationnels, la santé-action sociale et le commerce de détail. En Lorraine les secteurs de la construction et des transports sont nettement moins dynamiques qu'au niveau national.

En **Picardie**, l'évolution globale de 9 % de l'emploi résulte de fortes baisses dans l'industrie : textile (- 41 %), équipements de foyers (- 25 %), bois-papier (- 23 %) et automobile (- 19 %). Elles sont associées à une hausse plus marquée dans le tertiaire : services opérationnels (+ 47 %), les HCR (+ 42 %) ainsi que les activités immobilières.

De manière analogue, la **Franche-Comté** (+ 8 %) subit le repli dans l'industrie automobile (- 18 %), les industries des équipements électriques et électroniques (- 34 %) et des équipements du foyer (- 27 %).

Enfin, la région **Champagne-Ardenne** est celle qui enregistre l'évolution la moins forte (+ 7 %), en partie due au déclin de la filière textile-habillement (environ un emploi sur deux soit 6000 salariés) et de l'équipement de foyer (- 21 %). En revanche, l'industrie automobile (8 % des salariés de la région), les services opérationnels et le secteur de la santé sont dynamiques avec des croissances respectives de l'emploi de 68 %, 40 % et 36 %.

*Arnaud Boulliung
Département des études
statistiques et de
l'observation des cotisants
(DESOC)*

Encadré 2: Evolution du SMPT

L'évolution du SMPT (salaire moyen par tête) est assez homogène en métropole. Elle est comprise entre 19 % et 23 % pour la majeure partie des régions (carte 2).

Seules la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique ainsi que la région Midi-Pyrénées se démarquent avec des

des évolutions de 26 % à 28 %.

Ces évolutions sont tirées à la hausse pour la plupart par le BTP, l'industrie et l'intérim, dans une moindre mesure par le commerce pour la Réunion et la Guadeloupe et par les HCR pour la Martinique et Midi-Pyrénées.

Encadré 3: Sources et méthodologie

Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs.

Les données présentées ici sont largement stabilisées mais peuvent faire l'objet de révisions mineures sur l'historique.

Le **champ** couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans un secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

L'**assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

L'**effectif salarié** figurant sur les BRC est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre. L'**effectif moyen annuel** est la moyenne des effectifs moyens trimestriels.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **zones d'emploi** ont été définies en 1983-84 à partir de critères établis par une circulaire du ministère du Travail du 23 septembre 1982.

Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique comportant au moins 25 000 actifs, à l'intérieur duquel la plupart d'entre eux résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.

Pour approfondir...

L'Acoss publie des résultats trimestriels à environ 70 jours après la fin du trimestre.

- « Dix ans d'emploi et de salaires : 1997 - 2006 », *ACOSS STAT n°50*, juillet 2007.

- « La masse salariale et l'emploi du secteur privé au premier trimestre 2007 », *ACOSS STAT n°49*, juin 2007.

Dans la plupart des régions désormais, les URSSAF publient également des résultats infra-régionaux basés sur les mêmes données.